

Faculté de droit

L'Université de l'Alberta gagne le trophée Laskin à domicile

C'est la première fois qu'une province de l'Ouest remporte la première place de ce concours de plaidoirie créé en Alberta.



Katherine Drouin-Carey, qui s'est proposée pour être l'intimée francophone lors du concours Laskin, en compagnie de Patricia Paradis, qui était l'entraîneur de l'équipe.

Photo : Emma Ailinn Hauteceœur

Emma Ailinn Hauteceœur

Edmonton

Francisco Marquez-Stricker, Katherine Drouin-Carey, Lean McDaniel et Pablo Ratamozo se préparaient depuis le mois d'octobre pour le concours Laskin. Ils ont fait la fierté de leur université en l'emportant à domicile, l'année du 100^e anniversaire de la Faculté de droit.

« C'est une victoire vraiment spéciale pour l'équipe. Ils étaient vraiment ravis », se félicite leur entraîneur et directrice du Centre d'études constitutionnelles à la Faculté de droit de l'Université de l'Alberta, Patricia Paradis.

Ce concours annuel, auquel participent environ 18 des 21 facultés de droit au Canada, exige qu'au moins un des participants plaide dans la langue officielle, dans laquelle ils n'étudient pas.

Katherine Drouin-Carey, qui a été élevée dans les deux langues, mais a peu d'occasions de pratiquer son français dans sa vie adulte, s'est proposée pour être l'intimée francophone. « C'était un défi. Je voulais voir si je pouvais le faire, eh bien oui », se réjouit l'étudiante en 3^e année.

Cette année, les équipes participantes devaient essentiellement répondre à la question à savoir si la commission chargée des normes du travail pouvait délibérer d'une question qui avait déjà été tranchée à l'arbitrage.

La préparation au concours est très prenante en elle-même. Patricia Paradis explique qu'il est particulièrement difficile pour

l'étudiant qui doit remettre un mémoire en français. Elle-même native de Saint Paul et francophone d'origine, Mme Paradis a pu aider l'équipe cette année, « mais parfois, il n'y a pas de membre de la Faculté qui parle français », souligne-t-elle.

Katherine Drouin-Carey commence ses cléricatures en juin à la Ville d'Edmonton. « Je ne vais probablement pas travailler en français parce que je vais rester en Alberta, mais il y a certaines opportunités de faire du bénévolat en français, comme le *Fonds d'action d'éducation juridique pour les femmes* (LEAF), qui intervient dans les causes au sujet de l'intérêt public », explique la jeune femme.

En Alberta, les causes où le français est utilisé sont rares. « La Cause Carron s'en vient en avril et peut-être que ça changera selon le résultat », note Mme Paradis. Mais les deux femmes s'accordent pour dire que peu importe l'utilité, la maîtrise du français est enrichissante. « On ne sait jamais quand on sera amené à l'utiliser », concluent-elles.

Le trophée Smith, un des deux prix décrochés par la première place, a sa propre histoire. Il a été créé en Alberta et donné par l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA), les finissants en droit de l'année 1965 et l'Association des procureurs de la Couronne de l'Alberta. Il voyage chaque année d'une école gagnante à l'autre depuis 1986.

Le concours Laskin a eu lieu le 1^{er} et le 2 mars dernier et se déroulait à l'Assemblée législative à Edmonton.